

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Lionel FALIES

Ordre du jour:

DEPARTEMENT DU CANTAL

Arrondissement d'AURILLAC

Tél. 04.71.47.01.21

Fax 04.71.47.02.23

mairie-thiezac@wanadoo.fr

www.thiezac.fr



République Française

MAIRIE DE THIEZAC

**Mesdames, Messieurs les Membres
du Conseil Municipal**

Nos réf. : 2020-D061

Objet : Convocation à la réunion du Conseil Municipal

A Thiézac, le 3 juillet 2020.

Chères collègues, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain **Conseil Municipal** qui aura lieu le :

Vendredi 10 juillet 2020
à 07H30 - Salle du Conseil Municipal

Ordre du jour :

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en préalable aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Je vous prie de croire, chères collègues, chers collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Philippe MOURGUES

Délibérations du conseil:

Election des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en préalable aux élections sénatoriales (DE 2020 45)

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire trois délégués et trois suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral du 02 juillet 2020 relatif aux élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants au sein du collège électoral chargé d'élire deux sénateurs pour le département du Cantal,

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L 293 du Code Electoral,

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection.

• **Election de trois délégués**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Philippe MOURGUES : 13 (treize) voix
- Patrick VIAUD : 13 (treize) voix
- Jean-François RISPAL : 13 (treize) voix

MM. Philippe MOURGUES, Patrick VIAUD et Jean-François RISPAL ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

• **Election de trois suppléants**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Lionel FALIES : 13 (treize) voix
- Patrick LOLIVE : 13 (treize)voix
- Nicolas LACROIX : 13 (treize)voix

MM. Lionel FALIES, Patrick LOLIVE et Nicolas LACROIX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.